



Calasse

LUXURY AUDIO



DiO
connected home

SMARTHOME



Chacón

SECURITY & ELECTRICITY

COMMUNIQUE DE PRESSE - Montpellier, le 26 avril 2024, 18h00

Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2024

- **Début de la période d'opposition des créanciers d'une durée de 20 jours au titre d'une réduction de capital non-motivée par les pertes**

VEOM Group (Euronext Growth – FR0013530102 – ALVG), groupe européen leader de l'univers de la *Smart Home* (maison intelligente), publie le compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 23 avril 2024.

L'AGE des actionnaires de VEOM Group s'est réunie sur 1^{ère} convocation le 24 avril 2024 à 11h00 au 93 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sous la présidence de Monsieur Alain MOLINIE, Président du Conseil d'administration (ci-après l'"**Assemblée générale**").

À cette date, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société s'élevait à 3 659 243 actions pour 4 213 862 droits de vote.

Lors de cette Assemblée générale, il a été constaté que sur un nombre total de 3 659 243 actions et 4 213 862 droits de votes, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ou ayant valablement donné pouvoir au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 939 588 actions et 1 530 688 droits de votes, soit 25,97 % des actions de la Société ayant le droit de vote.

L'Assemblée générale a notamment voté une réduction du capital social non motivée par les pertes d'un montant de 3 622 650,57 € par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action qui sera ramenée de 1,00 € à 0,01 €. Après constatation de cette réduction de capital non motivée par des pertes, le capital social s'élèvera à 36 592,43 €, divisé en 3 659 243 actions de 0,01 € de valeur nominale.

Cette réduction de capital n'étant pas justifiée par des pertes, les créanciers de la Société bénéficient, conformément aux articles L.225-205 et R.225-152 du Code de commerce, d'un droit d'opposition pendant un délai de vingt (20) jours à compter de la date du dépôt du procès-verbal de l'Assemblée générale au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier, réalisé le 25 avril 2024.

La constatation de cette réduction de capital pourra donc intervenir à l'issue du délai d'opposition des créanciers qui prendra fin le 15 mai prochain.

A propos de VEOM Group

VEOM Group est un groupe européen leader de l'univers de la *Smart Home* (Maison intelligente).

Le groupe est présent sur les segments les plus dynamiques du marché de la *Smart Home* : l'audio haute-fidélité de luxe, sous la marque Cabasse, la domotique et les solutions pour le confort de la maison, sous la marque Dio, et les équipements de vidéo-sécurité et les accessoires électriques sous la marque Chacon.

Le groupe présente une forte complémentarité de ses marques, des synergies technologiques basées sur sa plateforme logicielle *Smart Home Business Platform*, et une combinaison de savoir-faire produits, industriels, design et commerciaux, avec pour ambition de démocratiser la maison intelligente auprès des foyers.

VEOM Group bénéficie d'une organisation mondiale établie, avec une présence en France (Montpellier et Brest), en Belgique (Bruxelles), aux États-Unis (Menlo Park) et une filiale industrielle à Singapour.

VEOM Group a été reconnue à plusieurs reprises parmi les sociétés French Tech en hyper croissance.

Libellé : VEOM Group

Code ISIN : FR0013530102

Code mnémonique : ALVG

Nombre d'actions composant le capital social : 3 659 243



Plus d'informations sur VEOMgroup.com

<p>Contact VEOM Group Alain Molinie - PDG Tél. + 33 (0)4 67 47 10 00</p>	<p>ACTUS - Relation investisseurs Mathieu Omnes Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 92 momnes@actus.fr</p>	<p>ACTUS - Relation presse Amaury Dugast Tél. +33 (0)1 53 67 36 74 adugast@actus.fr</p>
---	--	--